

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25 juin 2021
à 20h30, Salle de la Poste (convocation du 21/06/2021

Présents : Sylvie **BONNIN**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE**, Yves **LAMARD**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**.

Absents excusés : Héloïse **MONCHAL**, Marie-Laure **PIOTELAT** (Pouvoir S. **BONNIN**)

Total votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Dominique **MARTIN**

Mme le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal de la réception de la lettre de démission de Michel DOUSSOT (Lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 23/06/2021)

Elle propose l'ajout suivant à l'ordre du jour : **signalisation et numérotation de rues.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 11 JUIN 2021

Guillaume Picard souhaite apporter une rectification concernant le droit de préemption sur parcelles boisées (V. pt 5 : Informations et questions diverses). Il est proposé la modification suivante :

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZP 124 – bois violon de 1ha 03a 79ca appartenant à Mesdames PETIT et COMMARET (délai 2 mois ac 29/04/2021).

Toutefois elle évoque la possibilité de faire l'acquisition de parcelles boisées sur l'ensemble de la commune permettant de faire évoluer ce patrimoine. Toute possibilité sera étudiée selon la situation de la parcelle.

Le maire accepte cette modification et la propose au vote du conseil, qui approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 juin 2021.

2 URBANISME ET PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Le transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité se fera automatiquement à compter du 1er juillet 2021, sauf à ce qu'une minorité de blocage soit obtenue (une opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Délibération pour le transfert de la compétence : 7 pour, 1 contre (Bernard Rameaux), 4 abstentions : Timothé Baudot, Thibaut Lacoste, Yan Lagouge, Pascal Vannier)

3 VOIRIE ET DOMAINE PUBLIC

3.1 RODP Orange (Redevance d'occupation du domaine public)

Pour rappel, la redevance pour 2020 s'élevait à 1 555 €. Après application des taux plafond, la redevance 2021 s'élève à 1 541 €. Il est proposé d'appliquer les taux plafonds.

Délibération : vote à l'unanimité

3.2 Devis pour réfection de chemin (Broyage)

Une demande de devis a été faite pour le broyage, le nivelage et le compactage de crouste d'enrobé et de remblais divers, concernant le chemin allant du Colombier au Bois d'Amont. L'offre de l'entreprise LUCAT ETA SARL est retenue pour 750 € HT.

Délibération : vote à l'unanimité

3.3 Signalisation et nomination rues :

Suite à une réflexion globale concernant la signalisation de la commune, la commission voirie a effectué un travail de recensement de l'ensemble des panneaux à ajouter pour compléter l'existant. Un devis a été demandé pour une prochaine demande de subvention.

Pour améliorer la circulation, il est proposé de mettre en place trois panneaux « Cédez passage » : deux au bourg (rue du 19 mars) et un, rue des Blands, et quatre panneaux « Stop », route de Louhans.
Avis favorable du conseil.

Il est suggéré la nomination de deux rues, non encore identifiées, pour améliorer l'accès aux services de secours. Il s'agit de la « rue des Roz » et la « rue de l'ancien stade ».

Une « base adresses locales » mise à disposition par l'état a été validée afin que les services de secours et de livraison l'utilisent.

Délibération : vote à l'unanimité

4 BOIS

4.1. Demande de reboisement

Une demande d'autorisation de boisement sur la parcelle ZD 16 au Bouchez appartenant à M. Emmanuel LAMARD, a été faite en mairie. Le conseil municipal se donne le temps d'étudier la demande.

5 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Projet Bourg :**

Nous attendons les retours des études concernant l'amiante et le plomb, et l'étude du sol. Nous avons eu une proposition d'étude pour la chaufferie bois. Tous les documents (APS) ont été transmis à M. Langdorff de la DDT, à Mme C. Jartier du PETR et à M. R. Martin, de la Région. Par ailleurs, nous avons eu la visite de Mme Brulebois et de M. Antoine.

La rédaction du cahier des charges DSP est en cours de finalisation concernant la reprise des commerces.

- Enregistrement de plusieurs demandes d'utilisation de la salle communale pour diverses activités sur la commune: sophrologie, yoga, chant, guitare etc... Il est proposé de fixer les règles d'utilisation de la salle et le coût. Le conseil décide de la gratuité la première année de lancement d'une activité dans la limite d'une séance par semaine ;
- Arrêté de péril : Suite à l'avis demandé à trois charpentiers, un arrêté de péril des bâtiments situé 1701 route du Bourg a été pris par le maire. En parallèle, une demande de nomination d'expert auprès du tribunal administratif de Besançon a été effectuée.
- Travaux : Le recouvrement purge 2020 est terminé. Les travaux, rue de Cosges, de la Chânée, et rue de l'ancien stade vont commencer.

- Divers points à signaler parmi les comptes rendus de réunions :

Commission aménagement du Territoire : la visite de bon fonctionnement assurée par le SPANC qui sera prochainement réalisé sur l'ensemble de la commune passe de 120 € à 160 €.

Commission voirie CCBHS :

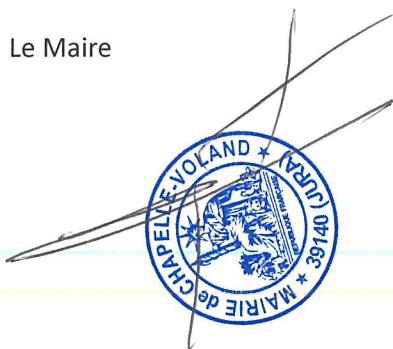
- validation du nouveau règlement communautaire de voirie et d'ouvrage d'art,
- le nouveau marché de fauchage de la CCBHS sera lancé en 2022 , la commune y sera intégrée.

Commission école : 37 inscriptions pour la prochaine rentrée.

- Nous avons reçu une proposition pour participer à « l'opération Brioche 2021 », organisée par l'APEI du 20 au 26 septembre 2021. Le conseil décide d'attribuer un don à l'association.
- Fête du 13 Juillet : La commande des repas sur place ou à emporter est à retourner en mairie au plus vite avant le 9 juillet.
- Fermeture de la mairie cet été : congés de la secrétaire du lundi 12 au mardi 20 juillet inclus et du jeudi 5 au vendredi 20 août 2021 inclus.
- Bernard Rameaux signale la vitesse excessive des automobilistes sur la route de Bletterans au niveau du Bois Bochat ; Le maire indique que le problème a été très récemment évoqué auprès du conseil départemental.

Séance levée à 0H00

Le Maire



Le Secrétaire